

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE D'AIX- MARSEILLE-PROVENCE-METROPOLE

Séance du 30 juin 2016

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 33 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Patrick BORE - Gérard BRAMOULLE - Gaby CHARROUX - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Nicolas ISNARD - Bernard JACQUIER - Maryse JOISSAINS MASINI - Eric LE DISSES - Richard MALLIE - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Jean-Pierre SERRUS - Guy TEISSIER - Martine VASSAL.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Martine CESARI - Eric DIARD.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

FAG 012-317/16/BM

■ Attribution d'une subvention exceptionnelle pour l'année 2016 à l'association Sensibilisation Protection Nature Environnement du Territoire du Pays de Martigues

MET 16/751/BM

Monsieur le Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Dans le cadre de ses compétences en matière d'éducation à l'environnement et au développement durable, la Communauté d'Agglomération du Pays de Martigues fusionnée au sein de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence depuis le 1er janvier 2016 conduit chaque année un programme d'éducation à l'environnement et au développement durable auprès des écoles primaires et maternelles, organise des manifestations pour la sensibilisation à l'environnement et des journées d'information grand public. En tant que partenaire local, l'association Sensibilisation Protection Nature Environnement participe aux manifestations organisées par le Conseil de Territoire du Pays de Martigues et ses communes membres.

L'association Sensibilisation Protection Nature Environnement développe des activités autour de deux principales thématiques la Terre et la Mer.

- Les actions Mer portent sur le développement d'un laboratoire expérimental, et d'outils ayant trait au littoral maritime et à la frange de l'Etang de Berre et sur le développement du réseau Infeau'mer avec l'installation d'un stand sur les plages du territoire au cours de la saison estivale afin de sensibiliser les usagers.
- Les actions Terre portent principalement sur la protection des abeilles avec des ateliers de confection de produits et sur le nettoyage et la mise en valeur du cours La Réraille.

Signé le 30 Juin 2016

Reçu au Contrôle de légalité le 5 Juillet 2016

Conformément à l'article L.5218-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, « sans préjudice de l'article L.5217-2, la Métropole d'Aix-Marseille-Provence exerce les compétences qui étaient, à la date de sa création, transférées par les communes membres aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale fusionnés en vertu du I de l'article L.5218-1 du présent Code ».

Par conséquent, il appartient désormais à la Métropole d'Aix-Marseille-Provence de se prononcer sur le soutien accordé à cette association.

Dans ce cadre, afin d'accompagner l'activité de l'association Sensibilisation Protection Nature Environnement de mettre en œuvre ce projet, il est proposé de lui accorder une subvention d'un montant de 13 000 euros au titre de l'exercice 2016.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République
- Le décret n°2015-1085 du 28 août 2015 relatif à la création de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération HN 009-011/16/CM du Conseil de la Métropole du 17 mars 2016 portant délégation du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ;
- La lettre de saisine du Président de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire du Pays de Martigues du 24 juin 2016.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur, Délibère

Article 1 :

Est attribuée une subvention d'un montant de 13 000 euros au titre de l'exercice 2016, à l'Association Sensibilisation Protection Nature Environnement.

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2016 de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence – Nature 6745-Fonction 78.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président délégué
Finances

Roland BLUM

Signé le 30 Juin 2016
Reçu au Contrôle de légalité le 5 Juillet 2016

Métropole d'Aix-Marseille-Provence
FAG 012-317/16/BM

Signé le 30 Juin 2016
Reçu au Contrôle de légalité le 5 Juillet 2016